



## **MODALITES DE LA CAMPAGNE ELECTORALE**

ELECTIONS DU CONSEIL DE LIGUE ET DES DELEGUES AUX ASSEMBLEES FEDERALES

Lors de l'Assemblée Générale Elective du Samedi 9 Janvier 2021 les clubs auront à élire :

- Le futur Conseil de Ligue pour le mandat 2021 / 2024
- La Délégation de la Ligue aux Assemblées Fédérales :

### ***Pour le mandat 2021 / 2024 :***

- \* Le Président et son suppléant,
- \* Le Président Délégué et son suppléant,
- \* Les Présidents de Districts et leur suppléant membres du Bureau de l'instance,
- \* Le Délégué des clubs Nationaux et son suppléant,
- \* Le Délégué du Football Diversifié aux AG de la LFA et son suppléant,
- \* Les Délégués des Clubs (4 Titulaires et 4 suppléants en binôme) *élus pour la seule saison 2020 / 2021.*

- L'AG se déroulera le 9 Janvier 2021 à 10H00 à Artois Expo à St Laurent Blangy si les conditions sanitaires le permettent ou de façon dématérialisée (participation et votes à distance).

- L'appel à candidature sera publié sur le site Internet de la Ligue avec les documents de déclaration de candidature à compter du 12 Novembre 2020 et jusqu'au Jeudi 10 Décembre à minuit date limite pour l'envoi des candidatures (30 jours avant la date de l'AG).

- Le Conseil de Ligue du 11 Novembre 2020 a fixé les modalités de la campagne électorale :

Programme des candidats au Conseil de Ligue : chaque candidat « tête de liste » pourra faire connaître officiellement son programme aux membres de l'Assemblée Générale au moment de la convocation dont la date limite d'envoi est fixée au Jeudi 24 Décembre (au plus tard 15 jours avant l'AG),

Pour cela les candidats devront transmettre à la Commission de surveillance des Opérations Electorales s/c du D.G.A. de la LFHF un document au format PDF d'une taille maximale de 3 MO au plus tard le Vendredi 18 Décembre à 18 h.

L'utilisation du logo et de tout autre élément de la charte graphique de la LFHF est interdite.

Compte tenu du contexte sanitaire aucune réunion publique relative aux élections ne sera autorisée au siège de la Ligue ni au Centre Fernand Duchaussoy.

La campagne électorale prendra fin le Vendredi 8 Janvier 2021 à 18H00.

Les candidats s'interdisent toute parole publique dans les médias au-delà de cette date.

Lors de l'Assemblée, chaque candidat au titre du Conseil disposera d'un temps de parole limité à cinq minutes avant qu'il soit procédé au vote.

La Commission des Opérations électorales déterminera l'ordre de prise de parole des candidats par tirage au sort et veillera au respect du temps de parole.

Chaque candidat au titre des autres élections (délégation) disposera d'un temps de parole limité à une minute avant qu'il soit procédé aux votes.

Les candidats s'interdisent toute atteinte à l'intégrité et à la moralité des autres candidats tant lors de la campagne électorale sur quelque média que ce soit que lors de l'assemblée.

Le déroulement de l'assemblée et les opérations de vote seront réalisés sous contrôle d'huissier.

La Commission Régionale de Surveillance des opérations électorales s'appliquera à décliner sa mission dans le strict respect des textes de référence de la FFF et de l'article 16 des statuts de la LFHF.